

Parc Sud Nanterre



Réunion d'information sur le
relogement des habitants des
tours 1 et 123
2 février 2022

Secteur des tours Aillaud



Bienvenue

Introduction :

Patrick Jarry

**Maire et conseiller départemental
ville de Nanterre**

Damien Vanoverschelde

Directeur Général, Hauts-de-Seine Habitat



Bienvenue

Intervention de Julie De Kimpe

Chargée de projets en aménagement urbain Hauts-de-Seine Habitat



DES ENGAGEMENTS TENUS

- **28 Relogements 2015-2021 - 23 Nanterre et 5 hors Nanterre**
- **Démolition des 99 ET 105 Picasso 2021**
- **Restructuration du centre commercial des Fontenelles 2021**



Accompagnement du relogement

Intervention de Sandrine Mullard

Directrice de l'Accompagnement Social et Solidaire

Hauts-de-Seine Habitat



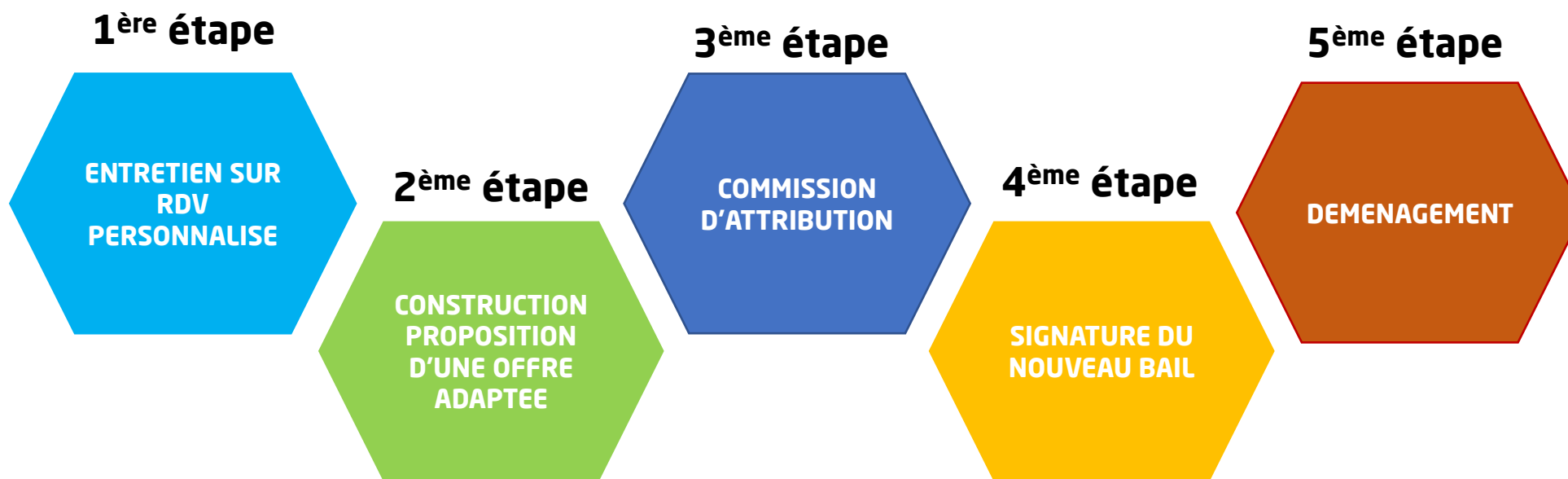
Un projet de relogement inter bailleurs : pourquoi ?

- Un volume important de relogements à effectuer sur la commune (90% des ménages souhaitent rester à Nanterre)
- Le risque d'une multiplicité d'interlocuteurs dans le cadre du relogement
- Des difficultés à mobiliser les réservations de l'Etat et d'Action Logement Services dans le patrimoine social existant
- Un patrimoine essentiellement situé en QPV pour plusieurs bailleurs relogeurs

La Direction de l'accompagnement social et solidaire à vos côtés

- **Une coordination de la MOUS mutualisée par le service relogement** : suivi des relogements, coanimation des commissions de relogement, liens avec la Direction de proximité sur les demandes techniques et accompagnement personnalisé des locataires en situation de fragilité
- **Avec une équipe pluri disciplinaire disponible pour vous accompagner tout au long du processus relogement et** mobilisée dès le début de l'opération : conseillère sociale disponible en direction de proximité, chargée de parcours résidentiel, responsable de l'accompagnement personnalisé notamment sur les aménagements spécifiques PMR
- **Une volonté d'apporter une solution personnalisée à chacun d'entre vous pour garantir un parcours résidentiel positif**

Comment ça se passe ?



des propositions
de logements personnalisés

Une MOUS mutualisée pour vous accompagner

Ses principales missions

- Réalisation des enquêtes sociales
- Elaboration de diagnostics et des plans de relogement
- Accompagnement des locataires pendant toute la phase de relogement
- Actualiser et transmettre les dossiers pour les passages en commission d'attribution
- Informer des démarches et accompagner nos locataires
- Planifier et organiser les signatures de contrats, les déménagements, les transferts d'abonnements
- Préparer et coanimer les instances de suivi du relogement

Votre relogement : les engagements de Hauts de Seine Habitat

1 *Une charte de relogement simplifiée* fixant nos engagements

2 Une tarification unique, même en cas de changement de bailleur calculée sur le prix au m² de votre logement de départ

3 La réalisation d'une étude personnalisée de la situation de chaque ménage pour proposer un logement adapté à la composition de la famille, aux ressources et aux besoins du foyer aboutissant à un parcours résidentiel positif et à un suivi social si nécessaire



MAIRIE DE NANTERRE

ANRU
Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine



Votre relogement : les engagements de Hauts de Seine Habitat

4

Des relogements sur Nanterre pour ceux qui le souhaitent et sur notre patrimoine si c'est une demande du locataire

5

L'Organisation de votre déménagement avec la prise en charge des frais liés au déménagement, d'abonnement téléphonique, internet, gaz et électricité, appareil de cuisson sous conditions. Hauts-de-Seine Habitat vous remboursera sur présentation des factures acquittées

6

Un accompagnement personnalisé des locataires en tenant compte de leur besoin pour s'installer en mobilisant, si nécessaire, une entreprise spécialisée

Expérimentation de la « double proposition »

Où ?

Sur les
Tours 1 et
123

Pour qui ?

Expérimentation
auprès de 50
ménages
premiers relogés
puis évaluation
pour élargir le
dispositif

Comment ?

En ne
comptabilisant ces
offres « doubles »
que pour une seule
proposition lors de
la première
proposition.

Pourquoi ?

Pour rendre les
locataires
acteurs de leur
relogement en
favorisant la
qualité du
relogement en
élargissant les
opportunités
offertes aux
ménages.

Quels moyens ?

Financement de
l'ANRU au titre du
Programme
Investissement
d'avenir –
Innovation sociale



Accompagnement du relogement

Intervention du Cabinet Le Frene

MOUS interbailleurs



Accompagnement du relogement

La Ville et l'ensemble des bailleurs concernés par des démolitions ont fait le choix d'un prestataire externe unique spécialisé dans les opérations de diagnostic social et de relogement :

LE FRENE.

LE FRENE aura en charge la réalisation de l'enquête sociale, la première étape, et l'accompagnement du relogement en lien avec les services de HDS Habitat, la Ville, les autres bailleurs démolisseurs et les partenaires.

Une chargée de relogement unique pour tout le territoire : Lucia BENAYOUN

Accompagnement du relogement l'enquête sociale

L'enquête sociale permet :

- ◆ **D'établir un premier contact et de faire connaissance avec tous les ménages**
- ◆ **De rappeler le projet et les engagements de HDS Habitat et des partenaires en matière de relogement**
- ◆ **De recueillir les souhaits et les besoins en matière de relogement (typologie, localisation)**
- ◆ **D'identifier les besoins particuliers (ex. : problèmes de santé) et les questions spécifiques**
- ◆ **De collecter toutes les données utiles pour préparer l'opération de relogement et favoriser les relogements avec les partenaires (dossier de demande de logement - formulaire de consentement signé)**

Accompagnement du relogement l'enquête sociale

Les modalités pratiques :

- ◆ **Un courrier sera très prochainement distribué dans vos boîtes aux lettres vous rappelant les dates de l'enquête sociale et les coordonnées du FRENE**
- ◆ **Prise de rendez-vous par téléphone ou par le « porte-à-porte ». 2 Chargés d'entretiens clairement identifiés (lettres d'accréditation)**
- ◆ **Entretiens sur site, dans un local mis à disposition par HDS Habitat. Nous vous demanderons d'apporter les copies des documents indispensables à la constitution du dossier relogement (liste jointe au courrier).**

En février - mars 2022

d'une durée d'environ 45 à 60 minutes

de 9h30 à 19h00 du lundi au vendredi

le samedi matin, pour les locataires non disponibles en semaine

Vous serez invités à contacter le secrétariat du FRENE pour convenir d'un rendez-vous.

Fin de la présentation

Merci pour votre attention.

Vous avez la parole : temps d'échanges



Fin de la réunion

Conclusion de Patrick Jarry

Monsieur le Maire, Ville de Nanterre

